



TERRES EN MELEES

2, rue du Vignemale
Bâtiment Fontgrande
31500 TOULOUSE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

TERRES EN MELEES

Association

Siège social :

2, rue du Vignemale

Bâtiment Fontgrande

31500 TOULOUSE

SIRET : 534 344 015 00050

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

BGH EXPERTS & CONSEILS

Société de Commissariat aux Comptes

4, rue Isaac Newton

31830 PLAISANCE-DU-TOUCH

A l'assemblée générale de l'association **TERRES EN MELEES**,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 23 juin 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **TERRES EN MELEES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Application du règlement 2022-06 » de l'annexe des comptes annuels qui expose l'impact du changement de méthodes lié à l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des différentes ressources selon leur nature.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Plaisance-Du-Touch, le 1 septembre 2026

BGH EXPERTS & CONSEILS

représentée par

Angélique REBELO
Commissaire aux Comptes



ANNEXE - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan et Resultat Association

Terres En Mêlées

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2025				31/12/2024	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	19 922	15 324	4 598	0,86	8 565	1,12
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	3 731	3 178	553	0,10	1 262	0,16
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations						
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières						
TOTAL (II)	23 653	18 501	5 152	0,96	9 827	1,28
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	457 963		457 963	85,71	508 538	66,29
. Charges constatées d'avance	66 219		66 219	12,39	111 688	14,56
Valeurs mobilières de placement					114 155	14,88
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	4 985		4 985	0,93	22 932	2,99
TOTAL (III)	529 167		529 167	99,04	757 312	98,72
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	552 820	18 501	534 319	100,00	767 140	100,00

Terres En Mêlées

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	79 311	14,84	68 741	8,96
Excédent ou déficit de l'exercice	-72 141	-13,49	10 570	1,38
Situation nette (sous total)	7 170	1,34	79 311	10,34
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	7 170	1,34	79 311	10,34
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	13 333	2,50	13 333	1,74
TOTAL (II)	13 333	2,50	13 333	1,74
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 262	7,91	4 742	0,62
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	28 345	5,30	17 719	2,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	42 833	8,02	98 608	12,85
Produits constatés d'avance	400 376	74,93	553 427	72,14
TOTAL (IV)	513 816	96,16	674 496	87,92
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	534 319	100,00	767 140	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

Terres En Mêlées

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
		Total	%	Total	%	Variation			%
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Cotisations		60	0,02	50	0,01	10			20,00
Ventes de biens et services									
- Ventes de biens									
- dont ventes de dons en nature									
- Ventes de prestations de services		16 329	4,97	1 700	0,44	14 629			860,53
- dont parrainages									
Produits de tiers financeurs									
- Concours publics et subventions d'exploitation		118 613	36,07	154 522	39,97	-35 909			-23,23
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable									
- Ressources liées à la générosité du public									
- Dons manuels		1 380	0,42	733	0,19	647			88,27
- Mécénats		1 278	0,39	1 133	0,29	145			12,80
- Legs, donations et assurances-vie									
- Contributions financières		190 194	57,84	210 063	54,34	-19 869			-9,45
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions									
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				12 719	3,29	-12 719			-100,00
Utilisations des fonds dédiés									
Autres produits		4	0,00	3	0,00	1			33,33
Total des produits d'exploitation (I)		327 859	99,71	380 923	96,53	-53 064			-13,92
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks									
Autres achats et charges externes		118 493	36,04	159 350	41,22	-40 857			-25,83
Aides financières		94 818	28,84	51 216	13,25	43 602			85,13
Impôts, taxes et versements assimilés		1 290	0,39	1 000	0,26	290			29,00
Salaires et traitements		141 118	42,92	125 478	32,46	15 640			12,46
Cotisations sociales		40 497	12,32	34 489	8,92	6 008			17,42
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		4 706	1,43	4 476	1,16	230			5,14
Dotations aux provisions									
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles									
Reports en fonds dédiés									
Autres charges		21	0,01	13	0,00	8			61,54
Total des charges d'exploitation (II)		400 942	121,94	376 022	97,27	24 920			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-73 084	-22,22	4 900	1,27	-77 984			N/S
PRODUITS FINANCIERS:									
De participation									
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé									
Autres intérêts et produits assimilés		943	0,29	5 670	1,47	-4 727			-83,36
Reprises sur dépréciations et provisions									
Différences positives de change									
Produits des immobilisations financières cédées									
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie									
Total des produits financiers (III)		943	0,29	5 670	1,47	-4 727			-83,36
CHARGES FINANCIERES:									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change									
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées									

Terres En Mêlées

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	943	0,29	5 670	1,47	-4 727	-83,35
RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	-72 141	-21,93	10 570	2,73	-82 711	-782,50
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)						
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	328 801	100,00	386 592	100,00	-57 791	-14,94
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	400 942	121,94	376 022	97,27	24 920	6,63
EXCEDENT OU DEFICIT	-72 141	-21,93	10 570	2,73	-82 711	-782,50
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature			213			
Prestations en nature			40 539			
Bénévolat	44 699					
TOTAL	44 699		40 752			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature			213			
Personnel bénévole	44 699		40 539			
TOTAL	44 699		40 752			

Annexes Associations

PREAMBULE

Depuis sa création en 2011 à Toulouse, Terres en Mêlées transforme le rugby en outil d'éducation au développement et d'insertion sociale des jeunes en situation de vulnérabilité.

Ses activités portent sur le développement de la pratique, la promotion de l'égalité des genres, l'éducation éco-citoyenne et l'accompagnement vers l'emploi.

Quelque soit le lieu, le contexte social, économique ou géographique, Terres en Mêlées s'emploie à faire des terrains de rugby des espaces sécurisés pour permettre aux enfants de grandir, de s'exprimer et de s'affirmer. Ils deviennent alors des lieux propices au renforcement du lien social où chacun se construit dans un projet collectif et inclusif. Pour Terres en Mêlées, les terrains de rugby sont autant d'écoles de vie où le jeu devient vecteur d'apprentissage du vivre ensemble dans la paix, la tolérance et le respect.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 534 319,02 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 72 141,13 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/04/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Événements postérieurs à la clôture

L'Association a procédé au licenciement économique de son responsable administratif et financier en date du 27 février 2026. Dans la mesure où l'intégralité de la procédure de licenciement est survenue sur l'année 2026, aucune provision n'a été constituée dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Le coût global de ce licenciement économique, s'élevant in fine à 14.757 euros, est sans impact sur le compte de résultat du présent exercice.

Application du règlement ANC n° 2022-06

En application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, la société a adopté les nouvelles règles de présentation des états financiers issues de la refonte du Plan Comptable Général. Ce règlement redéfinit notamment le périmètre du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'aux écritures d'origine purement fiscale et aux corrections d'erreurs. Il supprime par ailleurs la technique des transferts de charges et procède à une mise à jour du plan de comptes.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'incidence significative sur la présentation des états financiers de l'Association. Les informations comparatives de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'un retraitement de présentation, leur incidence étant non significative.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03 modifié par le règlement ANC 2022-06, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (à l'exception du point évoqué ci-avant)
 - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

L'association a mis en oeuvre la comptabilisation des immobilisations par composants :

- Préciser à compter de..., et la méthode retenue.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail ont été valorisés sur la base du SMIC horaire en vigueur au 31/12/2025 par heure de bénévolat.

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	8 565			4 598
Immobilisations corporelles	1 262	30		553
Immobilisations financières				
TOTAL	9 827	30		5 152

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	11 357	3 967		15 324
TOTAL I	11 357	3 967		15 324
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	2 439	739		3 178
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	2 439	739		3 178
TOTAL GENERAL (I+II)	13 796	4 706		18 501

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	457 963	357 963	100 000
Charges constatées d'avance	66 219	66 219	
TOTAL	524 182	424 182	100 000

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	444 363
TOTAL	444 363

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	68 741	10 570			79 311
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	10 570	-10 570			-72 141
Dont générosité du public					
Situation nette	79 311				7 170
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	79 311				7 170
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE		

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	13 333					13 333	
TOTAL	13 333					13 333	

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	42 262	42 262		
Dettes fiscales et sociales	28 345	28 345		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	42 833	42 833		
Produits constatés d'avance	400 376	400 376		
TOTAL	513 816	513 816		

Les Produits constatés d'avance comprennent :

- 215 212 euros non encore consommés sur le projet APZ
- 110 164 euros sur le projet TACT
- 75 000 euros se rattachant au mécénat de la Fondation SG

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	25 042
Dettes fiscales et sociales	10 795
Autres dettes	42 833
TOTAL	78 670

Annexes Associations (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

Les produits de l'exercice comprennent:

- 190 k€ de contributions financières versées par:
 - * 75 k€ versés par la Fondation Société Générale
 - * 39 k€ versés par la Fondation Laureus sport for good dans le cadre du projet APZ
 - * 50 k€ versés par la Fondation Laureus sport for good dans le cadre du projet SAP
 - * 26 k€ versés par BEYOND SPORT dans le cadre du projet APZ
- 119 k€ de concours publics et subventions d'exploitations (détaillés dans le tableau infra) ;

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
ASP	Aides embauche	4 500	4 500			
AFD	projet APZ			135 000	96 165	
TOTAL		4 500	4 500	135 000	96 165	

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	3	
TOTAL	4	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4 550 E.

Liste des Immobilisations

Terres En Mêlées												
IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS - données comptables												
Présenté en Euros												
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025												
Compte 205000 / 280500												
Logiciel												
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette	
0001 SITE INTERNET - AGENCE KA	11/05/2021	8 400,00		8 400,00	L 20,00	6 113,33	1 680,00	7 793,33			606,67	
0002 AGENCE KA : OUTIL GESTION FI PEI	30/05/2022	6 300,00		6 300,00	L 20,00	3 258,50	1 260,00	4 518,50			1 781,50	
0003 KA - LOGICIEL MAJ	21/12/2020	3 192,00		3 192,00	L 20,00	2 571,33	620,67	3 192,00				
Sous-total		17 892,00		17 892,00		11 943,16	3 560,67	15 503,83			2 388,17	
Compte 205100 / 280510												
Logo, charte graphique												
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette	
0001 CAMPDORAS Emmanuelle - LOGO + I	28/10/2024	2 030,00		2 030,00	L 20,00	69,92	406,00	475,92			1 554,08	
Sous-total		2 030,00		2 030,00		69,92	406,00	475,92			1 554,08	
Compte 218300 / 281830												
Matériel de bureau et matériel informatique												
Désignation	Acquis le	Prix Acq.	Val. rés.	Base amo.	M. / Tx	Amo. ant.	Dot. exo.	Cum. amo.	Dépréc.	Cum. dép.	Val. nette	
0001 SFR IPHONE 12 PRO	18/01/2021	951,00		951,00	L 33,33	951,00		951,00				
0002 FNAC - IPHONE 13 128Go Mini Red	23/05/2022	817,88		817,88	L 33,33	710,35	107,53	817,88				
0003 FNAC - IPHONE 64Go Red	08/12/2022	669,98		669,98	L 33,33	460,93	209,05	669,98				
0004 FNAC / AMPIZ - IPHONE 13	29/03/2024	711,99		711,99	L 33,33	179,32	237,33	416,65			295,34	
0005 FNAC / FFG - VIDEOPROJECTEUR	02/04/2024	549,99		549,99	L 33,33	136,99	183,33	320,32			229,67	
0006 LEVEE OPTION MUTUALEASE MAC I Entrées	10/12/2025	29,98		29,98	L 100,00		1,75	1,75			28,23	
Sous-total		3 730,82		3 730,82		2 438,59	738,99	3 177,58			553,24	
Total général		23 652,82		23 652,82		14 451,67	4 705,66	19 157,33			4 495,49	